



## Publication des demandes de protection en Suisse d'enregistrements internationaux d'appellations d'origine et indications géographiques selon le système de Lisbonne

*L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle,*

*vu*

les dispositions de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques<sup>1</sup> ainsi que de son règlement d'exécution<sup>2</sup>,

les art. 50c ss de la loi fédérale du 28 août 1992 sur la protection des marques et des indications de provenance (LPM)<sup>3</sup> et l'art. 52r de l'ordonnance du 23 décembre 1992 sur la protection des marques et des indications de provenance (OPM)<sup>4</sup>,

les Directives de l'Institut du 1<sup>er</sup> décembre 2021 relatives à l'enregistrement d'AOP et d'IGP pour les produits non agricoles et à l'enregistrement international d'indications géographiques (cf. Partie 7, ch. 3.2.2.1.3, nbp. 25)<sup>5</sup>,

*publie* les appellations d'origine (AO) et les indications géographiques (IG) suivantes notifiées le 28 juin 2023, le 7 et le 14 juillet 2023, le 11 et le 25 août 2023 ainsi que le 4 et le 8 septembre 2023 par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI):

Nr. d'enregistrement	Nom de la dénomination	Produit	Partie contractante d'origine	Bénéficiaires
1283 (IG)	Huîtres Marennes Oléron	Mollusques	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'indication géographique en cause.
1286 (IG)	Kölsch	Bière	Union européenne	Tout producteur/opérateur respectant le cahier des charges du produit.

<sup>1</sup> RS 0.232.111.14

<sup>2</sup> Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques, RS 0.232.111.141

<sup>3</sup> RS 232.11

<sup>4</sup> RS 232.111

<sup>5</sup> Disponibles sous <https://www.ige.ch/fr/prestations/services-en-ligne-et-centre-de-telechargement/indications-de-provenance>.

Nr. d'enregistrement	Nom de la dénomination	Produit	Partie contractante d'origine	Bénéficiaires
1287 (IG)	Canard à foie gras du Sud-Ouest (Chalosse, Gascogne, Gers, Landes, Périgord, Quercy)	Viande (et abats) frais et Produits à base de viande	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'indication géographique en cause.
1288 (IG)	Pruneaux d'Agen	Fruits – Fruits séchés	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'indication géographique en cause.
1289 (IG)	Tomme de Savoie	Fromage	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'indication géographique en cause.
1292 (IG)	Val de Loire	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'indication géographique en cause.
1294 (IG)	Τσίπουρο Τυρνάβου / Tsipouro of Tyrnavos	Boissons spiritueuses	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges du produit. Αγροτικός Οινοποιητικός Συνεταιρισμός Τυρνάβου – AGRICULTURAL COOPERATIVE WINERY AND DISTILLERY OF TYRNAVOS (Coopérative de Tyrnavos). Transliteration: Agrotikos Inopiitikos Sineterismos Tirnavou
1295 (AO)	Σαντορίνη	Vin	Union européenne	Tout producteur respectant le cahier des charges du produit. Ένωση Συνεταιρισμών Θηραϊκών προϊόντων – Union des coopératives de Santorin, SantoWines. Transliteration: Enosi Sineterismon Thiraikon Proiodon
1296 (AO)	Huile d'olive de Haute-Provence	Huile d'olive	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1297 (AO)	Piment d'Espelette / Piment d'Espelette – Ezpeletako Bïperra	Epices	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.

Nr. d'enregistrement	Nom de la dénomination	Produit	Partie contractante d'origine	Bénéficiaires
1298 (AO)	Κονσερβολιά Ροβιτών / Konservolia Rovion	Olives	Union européenne	Coopérative agricole de production d'olives de Rovies Tout producteur/opérateur respectant le cahier des charges du produit
1299 (IG)	Ямболска гроздова ракия / Гроздова ракия от Ямбол / Yambolska grozdova rakya / Grozdova rakya ot Yambol	Boisson spiritueuse	Union européenne	Tout producteur/opérateur respectant le cahier des charges du produit.
1300 (IG)	Стралджанска Мускатова ракия / Мускатова ракия от Стралджа / Straldjanska Muscatova rakya / Muscatova rakya from Straldja	Boisson spiritueuse	Union européenne	Tout producteur/opérateur respectant le cahier des charges du produit.
1301 (AO)	Γραβιέρα Νάξου / Graviera Naxou	Fromage	Union européenne	Union des coopératives agricoles de Naxos Agricultural Company S.A. Tout producteur/opérateur respectant le cahier des charges du produit.
1302 (AO)	Alsace grand cru Altenberg de Bergbieten	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1303 (AO)	Alsace grand cru Altenberg de Bergheim	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1304 (AO)	Alsace grand cru Altenberg de Wolxheim	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1305 (AO)	Alsace grand cru Brand	Vin	Union	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1306 (AO)	Alsace grand cru Bruderthal	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.

Nr. d'enregistrement	Nom de la dénomination	Produit	Partie contractante d'origine	Bénéficiaires
1307 (AO)	Alsace grand cru Mandelberg	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1308 (AO)	Alsace grand cru Eichberg	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1309 (AO)	Alsace grand cru Engelberg	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1310 (AO)	Alsace grand cru Florimont	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1311 (AO)	Alsace grand cru Frankstein	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1293 (AO)	Morbier	Fromage	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1312 (AO)	Alsace grand cru Froehn	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1313 (AO)	Alsace grand cru Furstentum	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1314 (AO)	Alsace grand cru Geisberg	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1315 (AO)	Alsace grand cru Gloeckelberg	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.

Nr. d'enregistrement	Nom de la dénomination	Produit	Partie contractante d'origine	Bénéficiaires
1316 (AO)	Alsace grand cru Goldert	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1317 (AO)	Alsace grand cru Hatschbourg	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1318 (AO)	Alsace grand cru Hengst	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1319 (AO)	Alsace grand cru Kaefferkopf	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1320 (AO)	Alsace grand cru Kanzlerberg	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1321 (AO)	Alsace grand cru Kastelberg	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1322 (AO)	Alsace grand cru Kessler	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1323 (AO)	Alsace grand cru Kirchberg de Barr	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1324 (AO)	Alsace grand cru Kirchberg de Ribeauvillé	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1325 (AO)	Alsace grand cru Kitterlé	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.

Nr. d'enregistrement	Nom de la dénomination	Produit	Partie contractante d'origine	Bénéficiaires
1326 (AO)	Alsace grand cru Mambourg	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'appellation d'origine en cause.
1284 (IG)	Pays d'Oc	Vin	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'indication géographique en cause.
1290 (IG)	Jambon de Bayonne	Jambon	Union européenne	Producteurs ou opérateurs ou groupements de producteurs respectant le cahier des charges de l'indication géographique en cause.

### Informations supplémentaires

De plus amples détails concernant ces indications géographiques (AO et IG) peuvent être obtenus en consultant la base de données «Lisbon Express»<sup>6</sup> de l'OMPI.

### Opposition

Conformément à l'art. 50e al. 3 LPM, tout tiers ou canton (cf. art. 52r al. 1 OPM) touché dans ses droits ou intérêts par l'un des enregistrements internationaux mentionnés ci-dessus peut former, par écrit auprès de l'Institut, une demande de refus des effets de la protection en Suisse de cet enregistrement international («opposition») dans les trois mois suivant la présente publication pour les motifs évoqués à l'art. 50e al. 1 let. a à c LPM. Le délais d'opposition commence à courir dès le premier jour du mois suivant la présente publication (art. 52r al. 2 OPM). L'acte d'opposition doit respecter les conditions de forme de l'art. 20 OPM (cf. art. 52r al. 3 OPM), en particulier comprendre une courte motivation (art. 20 let. e OPM). Il peut être adressé à l'Institut par voie postale ou par voie électronique (origin.admin@ekomm.ipi.ch).

### Voies de droit

Cette publication n'est pas sujette à recours.

20 novembre 2023

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:  
Division Marques & Designs

<sup>6</sup> Disponible sous <https://www.wipo.int/ipdl-lisbon/struct-search>.